

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT
DESIGNATION DU REFERENT SECURITE ROUTIERE**

**COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER**
HAUTE-SAVOIE
N° 2026-58

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan départemental d'actions de sécurité routière de la Haute-Savoie (PDASR) ;

Considérant que dans le cadre du PDASR de la Haute-Savoie, la Préfecture anime un réseau d'élus référents communaux chargés de relayer, au plus près des habitants, les actions de prévention et de sensibilisation aux risques routiers.

Considérant la nécessité de désigner un élu référent « Sécurité routière » constituant l'interlocuteur privilégié de la Préfecture et des services de l'Etat en matière de sécurité routière à l'échelon local ;

ARRÊTE :

Article 1 : Monsieur Jean-Pierre SOCQUET, quatrième adjoint au maire est désigné élu référent sécurité routière pour la commune de Demi-Quartier.

Article 2 : Dans le cadre de cette mission, il constitue l'interlocuteur de la Préfecture et des services de l'Etat en matière de sécurité routière à l'échelon local et est chargé de :

- Assurer la diffusion, auprès des élus et des services communaux, des informations et des supports de communication relatifs aux campagnes de prévention routière ;
- Contribuer à l'identification des problématiques locales de sécurité routière ;
- Faciliter la mise en œuvre des actions du PDASR sur le territoire communal ;

En cette qualité, il est convié aux réunions d'information et aux sessions de sensibilisation organisées par les services de la préfecture.

Article 3 : Les fonctions de référent sécurité routière sont exercées pour la durée du mandat municipal en cours, sauf décision contraire du maire.

Article 4 : Exécution

Monsieur le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :



- Notifié à l'intéressé ;
- Transmis à Mme la préfète de Haute-Savoie ;
- communiqué au délégué militaire départemental ;
- Affiché en mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à DEMI-QUARTIER, le 21 mai 2026

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 22/05/2026

Télétransmis Sous-préfecture le 22/05/2026


Le Maire,

Stéphane ALLARD